



Arbois
JURA

DECISION 28/24

Ville d'Arbois
Tél : 03 84 66 55 55
Mail : mairie@arbois.fr
www.arbois.fr

Objet : Contrat vérifications périodiques DEKRA

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la proposition de renouvellement du contrat de vérifications périodiques Electricité, Gaz, Incendie et ascenseurs de DEKRA pour les années 2024 à 2026,

DECIDE

De signer le contrat d'un montant de 3 635€ HT,
Dit que les crédits seront prévus au budget 2024 et suivants de la commune

Arbois, le 14 novembre 2024



La Maire,

Valérie DEPIERRE